

DÉCISION N° 2025.713

DELEGATION DE SIGNATURE

**LA DIRECTRICE GENERALE DES CENTRES HOSPITALIERS
DE PERIGUEUX ET SARLAT**

- . Vu les articles L6143.7 et D6143.33 à D6143.35 du Code de la Santé Publique;
- . Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- . Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- . Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- . Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- . Vu le Décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- . Vu la convention de direction commune du 30 juin 2023 entre les centres hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat, Domme et Nontron ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 13 novembre 2023 modifié, nommant Madame Corinne MOTHEs, Directrice des centres hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat, Domme et Nontron, à compter du 1^{er} février 2024 ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 18 décembre 2023 nommant Monsieur Florian DREYFUS, à compter du 1^{er} janvier 2024, en qualité de Directeur-adjoint des Affaires Financières, de la Contractualisation interne, et du Contrôle de Gestion aux Centres Hospitaliers de Périgueux, de Lanmary, de Sarlat, de Domme et de Nontron ;
- . Vu la décision 2025.710 donnant délégation de signature à Monsieur Florian DREYFUS, à compter du 3 juin 2025, pour tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion de la direction des Affaires Financières et du Contrôle de Gestion ;

DÉCIDE

Article 1 : en cas d'absence de Monsieur Florian DREYFUS, Directeur des Affaires Financières, de la Contractualisation interne, et du Contrôle de Gestion des Centres Hospitaliers de Périgueux, de Lanmary, de Sarlat, de Domme et de Nontron, délégation de signature est donnée, pour la gestion des affaires financières, à :

- **Stéphanie BALLAND**, Attachée d'Administration Hospitalière - Centre Hospitalier de Sarlat
- **Bernard BACHELARD**, Attaché d'Administration Hospitalière - Centre Hospitalier de Sarlat

Article 2 : Dispositions relatives aux domaines délégués à **Stéphanie BALLAND** :

- Gestion courante des actes relatifs aux Affaires Financières et analyse de gestion
- Ordonnancement des dépenses et des recettes de l'ensemble des budgets de l'établissement
- Affaires budgétaires et financières
- Contentieux relevant de ce domaine

Dispositions relatives aux domaines délégués à **Bernard BACHELARD** :

- Gestion et suivi administratif des séjours et de la Facturation
- Décisions en Soins Psychiatriques et actes afférents
- Gestion des malades et des personnes hébergées

Article 3 : Les documents devront être présentés à la signature avec la mention suivante :

Pour le directeur des affaires financières
et par délégation,

Nom et prénom du délégataire

Article 4 : La présente décision prend effet le 8 août 2025.

Elle sera consultable sur le site internet des Centres Hospitaliers de Périgueux et de Sarlat.

Périgueux, le 8 août 2025

La Directrice Générale


La Directrice
Corinne MOTHES
CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX
(Dordogne)